

Aspects de l'opération d'assurance

Gérard Parizeau

Volume 26, numéro 3, 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1109547ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1109547ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1958). Aspects de l'opération d'assurance. *Assurances*, 26(3), 115–135. <https://doi.org/10.7202/1109547ar>

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Autorisée comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$2.50
Le numéro : - \$0.75

Directeur : GÉRARD PARIZEAU

Administration :
Ch. 18
410, rue St-Nicolas
Montréal

26e année

Montréal, octobre 1958

No 3

115

Aspects de l'opération d'assurance

*Sens et portée. Notion et mesure du risque.
Fonction de l'assurance au point de vue
social et financier.*

par

GÉRARD PARIZEAU

*"To divide amongst the many
the losses of the few."*

I — Sens et portée de l'opération d'assurance.

L'assurance a pour objet de grouper l'épargne de manière à répartir les pertes causées par des événements dont on ignore l'entière répercussion et l'incidence, mais dont on parvient à neutraliser l'effet individuel. L'opération prend donc un triple aspect: grouper, répartir, neutraliser. C'est là tout le sens de la mutualité, qui est à la base même de l'assurance.

L'assurance demande à chacun de contribuer pour sa part aux besoins collectifs. Ce n'est pas de l'assistance, comme dans ces groupements du moyen âge où on recevait suivant ses besoins aux heures d'infortune. Chacun verse dans le fonds commun des sommes proportionnées au risque qu'il présente et à l'indemnité dont il peut éventuellement avoir besoin. Ainsi, entre deux assurés on fait la distinction que justifient leur état de santé en assurance sur la vie, leur dossier et le type de voiture en assurance-automobile, la qualité de la construction et l'affectation des lieux en assurance contre l'incendie. A risque identique prime identique, dit-on, et à risque différent, prime différente ! En partant de cette règle, on s'efforce de traiter chacun équitablement, mais en tenant compte du danger de sinistre qu'il présente. C'est là où on est venu après des années de recherches et de tâtonnements plus ou moins fructueux.

Le fonds commun rassemble l'épargne individuelle. L'intermédiaire, c'est l'assureur: société par actions, société mutuelle, réciproque, ou Lloyd's, London. Il est d'Amérique, d'Asie, d'Europe ou d'Australasie; il n'a pas d'âme, mais il a l'honnêteté scrupuleuse des gens bien surveillés ou conscients de leur intérêt et, à certains moments, on le voit faire des actes généreux que commande son intérêt. Il est aussi l'administrateur qui agit en bon père de famille suivant l'expression vieille de plusieurs siècles. Il fixe le tarif et, pour cela, il s'entoure d'une nuée de fonctionnaires — du gratte-papier ou de la dactylo à l'actuaire, pontife des chiffres, à gros traitement et à solide formation mathématique. Il voit à la rentrée des fonds et à leur placement. C'est un Crésus, riche de l'argent des autres; mais un Crésus, dont l'influence suit la voie des conseils d'administration et la manœuvre des capitaux. Les primes qui rentrent chaque année mettent des centaines de millions à la disposition de l'assureur. Il les perçoit, les fait fructifier sous l'œil attentif de l'État. S'il sort du cadre prévu

par le législateur, on lui impose des sanctions sévères; on le tient responsable et, s'il n'est pas servi par les circonstances du moment ou par les influences qui agissent dans tous les régimes, on lui fait payer cher sa mauvaise administration ou sa méconnaissance de la loi. Il fait des imprudences ou parfois des folies, poussé par une mégalomanie qu'explique, sans la justifier, l'énormité des sommes qu'on lui confie. Mais il a son utilité, puisqu'il met à l'abri les sommes qu'en Amérique on est habitué à jeter à tous les vents. A cause des capitaux qu'il centralise, certains lui reprochent de devenir tentaculaire, d'autres d'être un colosse aux pieds d'argile, d'autres de constituer lentement un état dans l'État. De temps à autre, on fait enquête sur ses agissements. Du dehors, on dénonce parfois un scandale. En fouillant dans les dossiers on constate rarement ce qu'on avait annoncé à grands coups de caisse. Et on laisse les choses dans l'état où elles étaient, tout en ajoutant à la loi quelques articles qui resserrent le contrôle.

117

En Amérique, l'assurance centralise petit à petit les économies de la nation. C'est chose facilement explicable parce que les capitaux y trouvent la sécurité qui leur fait défaut ailleurs et aussi, parce que l'assurance canalise l'épargne par le truchement de producteurs adroits, tenaces, audacieux. Chaque année, l'assurance sur la vie groupe au Canada quelque six cent millions de dollars, l'assurance-incendie et l'assurance-accidents environ cinq cent millions.

Réunir les fonds destinés aux sinistrés, voilà donc la première étape de l'opération d'assurance. Voyons maintenant la seconde.

L'assureur a touché les primes en totalité ou en partie. Il en place une tranche à court ou à long terme et il garde le reste pour régler les sinistres, c'est-à-dire pour répartir entre les sinistrés les indemnités qui leur reviennent. Il ne donne pas à chacun suivant ses besoins; il ne s'agit pas d'assistance

encore une fois. Le contrat indique ce à quoi l'assuré a droit. Lorsque l'événement se produit, l'assureur lui remet l'indemnité, pourvu qu'il ait rempli les conditions du contrat. En assurance sur la vie, l'événement c'est la mort ou l'échéance s'il s'agit d'une rente viagère ou d'une police-dotation ou dotale. Pour que le capital assuré soit versé au bénéficiaire, il faut que l'assuré soit emporté de mort accidentelle ou naturelle et que le décès soit prouvé. En assurance autre que sur la vie, l'événement c'est un sinistre variable suivant la nature du contrat: accident, maladie, incendie, vol, explosion.

Dans tous ces cas, l'intermédiaire c'est l'assureur. Encore une fois, celui-ci est surveillé, non pas tant au moment de l'indemnisation que de la préparation du contrat. Le législateur provincial intervient et, par le truchement du surintendant des assurances, il fait surveiller l'application générale. Si l'assureur paie mal ou ne paie pas du tout, c'est au tribunal à trancher la question; mais c'est le contrôle gouvernemental qui vérifie la solvabilité de l'assureur. Son capital est-il insuffisant, on le fait augmenter. Ses réserves sont-elles trop faibles, on le force à les arrondir ou on l'empêche de verser des dividendes aux actionnaires.

Mais il ne faudrait pas oublier que l'opération d'assurance est aussi une affaire. Si l'assureur est compagnie par actions, elle rapportera à l'actionnaire l'excédent des fonds après déduction des sinistres, des frais et des réserves; ce qui n'est pas un mince rapport. En temps de grande prospérité, par exemple, telle action ordinaire a coté \$4,150. en monnaie à peine touchée par l'inflation et le dividende a atteint 25 p.c.

S'il s'agit d'une société mutuelle, l'avantage revient entièrement aux assurés-sociétaires et au personnel. Chez Lloyd's, ce sont les souscripteurs ou *underwriting members* qui touchent le prix de leurs services, parce que ce sont eux qui sont l'assureur.

Répartir, deuxième étape de l'opération d'assurance

c'est donc remettre aux sinistrés les sommes perçues de l'ensemble des assurés.¹

Neutraliser est le troisième aspect. L'opération se termine là; mais c'est cette dernière étape qui est la plus intéressante de toutes, puisque c'est à ce moment que l'effet individuel s'atténue. Sans assurance, le propriétaire de la chose détruite perd son avoir. Si c'est tout ce qu'il possède, il est ruiné. S'il est jeune, il peut recommencer; mais même s'il en est capable, il fait une perte sèche dont il ne se relèvera pas immédiatement. Si c'est un commerçant ou un industriel il ne pourra peut-être jamais retrouver le crédit pour se refaire. 119

L'assurance a cet heureux effet d'empêcher que l'individu isolé ne subisse trop vivement les coups du sort, qu'ils prennent la forme d'un incendie, d'un vol, d'un accident d'automobile ou du plus rude de tous, la mort. Tant que l'assurance n'existe pas, on sent l'effort de chacun pour essayer de se protéger. Au Moyen Age, ce sont tous ces fonds qui sont créés pour venir en aide au sinistré; au *sufferer* comme on dira plus tard en Angleterre. En assurance maritime, le prêt à la grosse sera un autre moyen que l'on trouvera de protéger l'armateur isolé contre la piraterie et tous les dangers qui menacent la navigation d'alors. Graduellement, on en arrivera à la conception actuelle: l'assurance qui groupe les capitaux et qui répartit les pertes entre le plus grand nombre. Cela c'est tout le fonctionnement et la fin d'un commerce qui, à cause des services qu'il rend et des capitaux qu'il réunit, a pris dans la vie économique une place de premier plan.

II — La notion de risque.

Le risque, est le point de départ de l'opération d'assurance.¹ Sans risque,² en effet, l'assurance est inexistante, la

¹ C'est le sens de la définition lapidaire citée au début de ce travail et inspirée d'un auteur anglais: "To divide amongst the many the losses of the few".

² Larousse distingue avec raison entre les deux sens qu'on donne au mot risque en assurance. Il y a, en effet, celui de sinistre éventuel et « la personne ou la chose exposée au sinistre ».

prime non avenue, l'entente nulle. Mais qu'est-ce que le risque, sinon l'événement qui, en se produisant, donne lieu au versement du capital garanti ou au paiement de l'indemnité prévue au contrat. Il faut distinguer, à ce sujet, entre l'assurance contre l'incendie et l'assurance sur la vie, qui n'est pas une opération d'indemnité, à proprement parler.¹ Comme dans le cas d'assurance-survie ou de rente viagère, il y a une simple exécution de l'engagement pris par l'assureur soit envers l'héritier, soit envers l'assuré. Peut-être pourrait-on admettre tout au plus qu'on indemnise contre les conséquences du décès. Mais là également, l'idée d'indemnité est beaucoup trop éloignée pour qu'on l'assimile au concept qui prévaut dans les assurances de choses et de responsabilité. Lorsque l'assureur remet une somme à l'assuré après un incendie, il l'indemnise vraiment d'une perte que celui-ci a subie; à tel point que quel que soit le montant d'assurance, l'assuré ne touchera que l'équivalent des dommages directs et immédiats subis par lui. La même règle se retrouve en assurance-accidents où l'on rembourse les frais encourus et en assurance de responsabilité, où le versement d'assurance est fonction de la responsabilité de l'assuré envers un tiers. L'assureur en se substituant à l'assuré verse la somme que celui-ci aurait payée lui-même.

Le seul lien qui relie ces diverses opérations, c'est le risque, c'est-à-dire, la réalisation d'un événement: la mort en cas d'assurance-décès, la survie dans le cas d'une assurance dotale ou dotation, comme on dit au Canada, l'incendie pour l'assu-

¹ Le Code civil à l'article 2590 évoque une idée d'indemnisation en définissant la nature de l'intérêt assurable pour éloigner l'aspect de spéculation que pourrait prendre l'assurance sur la vie autrement. Voici le texte de l'article: « L'assuré doit avoir un intérêt susceptible d'assurance dans la vie sur laquelle l'assurance est effectuée. Il a un intérêt susceptible d'assurance:

1. Dans sa propre vie;
2. Dans celle de toute personne dont il dépend en tout ou en partie pour son soutien et son éducation;
3. Dans celle de toute personne qui lui est endetté d'une somme de deniers, ou qui lui doit des biens ou des services dont la mort ou la maladie pourrait éteindre ou empêcher la prestation;
4. Dans celle de toute personne de laquelle dépend quelque propriété ou intérêt dont l'assuré est investi. »

rance contre le feu et les dommages subis par un tiers dans le cas des assurances de responsabilité.

En assurance contre l'incendie, on distingue aussi entre le risque physique et le risque moral. Dans le premier cas, il s'agit, par exemple, du danger d'incendie que présentent un immeuble, une installation, l'usage qu'on en fait et le matériel et les corps chimiques qu'on emploie. Le second fait intervenir des éléments d'appréciation tout différents, comme le sens moral de l'assuré, le succès ou les difficultés de ses affaires, son attitude au moment du règlement d'un sinistre, sa malchance, son dossier antérieur.

121

Le risque est certain, possible ou probable. S'il est certain, il ne peut être garanti que si on en ignore l'incidence, comme la mort. L'assuré mourra un jour, mais on ignore quand, et c'est suffisant pour justifier l'opération d'assurance. Même si ses statistiques le lui permettaient, l'assureur n'acceptera pas d'assurer un mourant, un condamné à mort, mais il consentira à garantir la vie du soldat qui part pour la guerre, parce que si la probabilité de décès est beaucoup plus élevée durant la guerre qu'en temps de paix, par contre, la mort n'est pas certaine; elle n'est que possible, sinon probable. C'est cette distinction qu'il faut faire si l'on veut comprendre la portée de l'opération. C'est aussi une des différences qui existent entre l'assurance et l'assistance, mesure de charité, d'entr'aide, d'humanité pure qui n'a comme règle que la générosité individuelle ou collective.

L'assistance tient compte des besoins de chacun. Et si elle les satisfait c'est simplement dans l'intention de compenser pour la dureté du sort ou du moment. Tandis que l'assurance prévoit un danger contre lequel on veut se protéger: risque strictement matériel. Dès le moment où l'on estime à l'avance les conditions du risque, où l'on établit la participation de chacun à l'ensemble et où l'on détermine les conditions d'indemnité, on crée l'assurance dans son aspect actuel, que ce

soit chez les Chinois avant notre ère comme le veulent les uns, dans les guildes du nord de l'Europe, au Moyen âge, ou dans les villes du nord de l'Italie au moment de la Renaissance. L'assurance devient possible aussi quand on imagine la théorie de la répartition du risque, ce qui nous amène à nous demander comment on mesure celui-ci.

III — La mesure du risque.

122

Créer l'assurance était bien puisqu'ainsi on parvenait à neutraliser l'effet individuel du sinistre. Il fallut cependant, de très nombreuses années, sinon des siècles, avant de pouvoir donner à l'opération l'indispensable sécurité.

Dès qu'on s'est rendu compte que le risque existait, on a cherché à le mesurer, c'est-à-dire à l'évaluer à l'avance, afin de répartir le coût entre tous les assurés. On comprit rapidement que la chose n'était pas simple, même si la loi des grands nombres s'appliquait aussi bien aux sinistres qu'aux opérations de jeu. On s'aperçut, en effet, à l'examen d'un nombre suffisant de cas que les résultats étaient à peu près constants, c'est-à-dire que les sinistres-incendies par exemple, se manifestaient à une cadence à peu près régulière, tant au point de vue nombre qu'importance. Évidemment, les chiffres variaient d'une année ou d'une époque à l'autre suivant les circonstances: les conflagrations, par exemple, apportaient un élément impossible à calculer à l'avance, tant qu'on ne put espérer les circonscrire à l'aide d'un matériel suffisamment efficace et d'un approvisionnement d'eau assez abondant. En assurance sur la vie, le problème aurait probablement été plus facile si on avait eu, dès le début, des statistiques assez précises pour analyser le risque et ses constantes. Ce n'est qu'après un siècle et demi qu'on a pu vraiment établir des données assez élaborées pour faire face aux besoins mathématiques de l'assurance.

La mutualité pure était au début la solution au problème. Il suffisait, en effet, de répartir entre les assurés, les indemni-

tés qu'on s'était engagé à verser aux sinistrés. C'est encore ce que la plupart des sociétés mutuelles de paroisse ou de comté pratiquent dans la province de Québec, quand elles attribuent à chaque sociétaire la part des sinistres qui lui revient au fur et à mesure qu'ils se produisent. Mais la chose n'est faisable que si l'on pratique une politique de prudence, qui s'avère difficile dès que le groupe prend une importance quelconque. Ce n'est que par la constitution de réserves et par l'application de règles strictes qu'on parvient à donner à ces opérations l'importance et la solidité nécessaires au rôle qu'on leur assigne. C'est toute l'histoire de l'assurance du XVIIe au XIXe siècles. On assiste pendant cette période à un patient et intelligent effort qui permet de réunir les fonds pour faire face aux engagements pris envers les assurés et pour résister aux pénibles coups du sort que sont les conflagrations en assurance contre l'incendie et les épidémies en assurance sur la vie. Oh ! l'assureur prend de multiples précautions. Il demande des primes aussi élevées que possible, que seule la concurrence fait réduire. Il y a, cependant, certaines choses qui lui permettent de diminuer les tarifs sans danger : en assurance contre l'incendie, par exemple, lorsque la qualité de la construction s'améliore avec les matériaux employés et avec les règlements de la construction dont l'emploi se généralise. L'usage d'un meilleur matériel d'extinction et la lutte pour la prévention des incendies fournissent aussi les moyens de réduire les sinistres au minimum. C'est ainsi qu'au Canada le taux de prime moyen par cent dollars tombe d'un dollar et soixante cents en 1905 à soixante-deux cents en 1957. Mais si, dans l'ensemble, on parvient à estimer le risque assez bien et à diminuer le coût collectif, on juge le risque encore assez mal individuellement. Qu'on en juge par ces chiffres qui ont trait au rapport des sinistres aux primes pour quelques assureurs en 1957 :

A S S U R A N C E S

A	55.34
B	80.75
C	44.11
D	78.88
E	108.41
F	186.86

124

Ces écarts s'expliquent par des méthodes différentes d'acceptation et de répartition et, aussi, faut-il le dire, par un certain effet du hasard qui frappe plus durement les uns que les autres selon les années.

En assurance sur la vie, les progrès de l'hygiène sont tels qu'en moins de cent ans les indications fournies par les instruments de travail s'avèrent complètement faux, à certains âges tout au moins. Qu'on en juge par ces indications tirées des tables de mortalité qu'on utilise au Canada :

Probabilité de mort par 1,000 personnes

Age (ans)	American Experience Table of Mortality (E.-U. 1843-58)	British Offices Tables (1863-1893) Om ⁵	Canadian Experience Table (Canada 1900-15) C.m ⁵	Commissioners Standard Ordinary (E.-U. 1930-40) C.S.O.
5	13.60	—	—	2.76
10	7.49	6.13	—	1.97
25	8.06	6.89	4.40	2.88
35	8.95	8.37	4.45	4.59
45	11.16	12.00	6.98	8.61
55	18.57	20.83	14.71	17.98
60	26.69	29.21	22.58	26.59
65	40.13	42.21	35.18	39.64
70	61.99	62.19	55.07	59.30
75	94.37	92.67	86.01	88.64

Les résultats réels sont tellement différents des prévisions que l'assurance sur la vie tire du coût de mortalité depuis plusieurs années une part importante de ses bénéfices, malgré des corrections nombreuses destinées à adapter les plus ancien-

nes tables à la situation démographique. Faut-il conclure qu'on est incapable de prévoir les besoins véritables de l'industrie et qu'on fait porter par l'assuré un fardeau hors de proportion avec le risque couru par l'assureur. On serait tenté de le croire, si les actuaires n'apportaient périodiquement à leurs tarifs des corrections importantes et si les assurés participants ne bénéficiaient eux-mêmes de la plus grande partie des profits réalisés à l'aide du coût de mortalité, selon les dispositions prises par la législature ou imposées par la concurrence.

125

Doit-on conclure aussi que la mesure du risque en assurance contre l'incendie comporte un élément important d'inexactitude. Nous le croyons, tout en notant immédiatement combien il est difficile d'estimer à l'avance l'importance du risque en cause, suivant les époques, les endroits, les types de risque. Après des années de recherches, on a bien accumulé des statistiques indiquant les sinistres probables pour un type d'affaires particulier. C'est ainsi que l'on a le rapport des sinistres aux primes pour l'ensemble du pays et pour chaque province. On a dans la statistique officielle, le même rapport pour chacune des vingt-et-une classifications étudiées. Chaque assureur a aussi les données fournies par ses dossiers. On sait, par exemple, que les risques pétroliers ont coûté en 1953, cent quarante-sept pour cent des primes souscrites,¹ tandis que les silos à grains et les moulins à farine n'en ont exigé que vingt-trois pour cent et les maisons d'habitation en bois, trente-huit. Il y a là des indications intéressantes. Toutefois, acceptera-t-on \$100,000. sur une maison en bois sous prétexte que la catégorie de risque a donné d'excellents résultats en 1953² dans les endroits bien protégés collectivement ? Ou n'assurera-t-on que des moulins à farine et pour n'importe quel montant, parce qu'ils n'ont demandé que vingt-trois pour cent de la prime en 1953 ? On peut toujours le faire, mais si l'im-

¹ Par contre, il n'ont coûté en 1954 que 53 pour cent des primes, 51 en 1955 et 31 pour cent en 1956.

² Et jusqu'en 1956.

meuble entier brûle ou si le groupe devient défavorable on sera exposé à perdre ou à voir fondre ses réserves. Et c'est là qu'interviennent des méthodes de prudence dictées par l'expérience et que l'on connaît sous le nom de sélection, limitation et répartition des risques. L'intention, c'est de permettre à la loi des grands nombres de jouer librement au sein du plus grand nombre de cas possibles, tout en plaçant un plafond à l'acceptation, afin d'empêcher qu'un sinistre particulièrement coûteux ne vienne déranger un équilibre précaire. Théoriquement, pourvu que le nombre de cas envisagés soit assez grand, les calculs s'avèrent bons si la base de calcul est bonne et si la répartition est suffisante. En pratique, cependant, on ne peut laisser l'équilibre s'établir de lui-même. Il faut empêcher qu'un sinistre trop lourd ne vienne déranger complètement les prévisions.

Mais cela ne nous indique pas les méthodes de tarification suivies pour permettre à l'assureur de remplir son rôle efficacement en assurance contre l'incendie. Nous y consacrerons une autre étude plus technique. Pour l'instant, notons simplement :

a) que la mesure du risque a un aspect statistique extrêmement important et complexe;

b) que la pratique a pu circonscrire le risque assez bien à la fin du XIXe siècle, grâce aux méthodes de sélection, à la réassurance et à la constitution de réserves. Ainsi, on a donné aux opérations une indispensable sécurité, même si les aléas s'avèrent encore très grands.

c) que la concurrence se charge périodiquement de corriger l'excès de prudence auquel les assureurs sont tentés de se livrer, quand les affaires sont fructueuses. Les assureurs doivent aussi s'entendre périodiquement pour revenir à des tarifs plus conformes à leurs besoins, lorsque la concurrence les a poussés à des écarts dangereux. Il y a là un jeu d'équilibre nécessaire.

d) que grâce à la concurrence et aux progrès techniques, les tarifs ont été à la baisse dès que les conditions matérielles de lutte contre l'incendie et de prévention sont devenues efficaces.

IV — Fonction de l'assurance au point de vue social et financier.

On songe peu à l'importance que l'assurance a prise en Amérique. Il est devenu normal qu'une part importante de la dépense individuelle soit attribuée chaque année à l'assurance sous toutes ses formes. L'assurance sur la vie, par exemple, est à peu près le seul mode d'économie que fait chaque année une bonne partie de la population. A cela s'ajoutent les primes destinées à garantir contre l'incendie, le vol et les accidents. Et c'est ainsi que petit à petit l'assurance a pris une place énorme dans l'économie individuelle et, par répercussion, dans la vie économique de la nation. Nous nous proposons d'analyser les services que l'assurance rend à l'individu et à la société. Ainsi, on apercevra mieux le rôle qu'elle remplit au point de vue social et financier. On verra aussi quelle influence l'assurance exerce sur le marché des capitaux et, par répercussion, comment la conjoncture économique influe sur la situation des sociétés d'assurances.

127



L'assurance protège contre l'imprévu. Cette première constatation découle directement de la définition qu'on en a donnée, c'est-à-dire une opération par laquelle l'assureur s'engage à verser une somme à l'assuré ou au bénéficiaire du contrat après un sinistre ou un événement indiqué dans celui-ci. L'assureur, nous l'avons vu, groupe les primes, les fait fructifier et répartit les indemnités entre les sinistrés. Pour qu'on juge l'importance des opérations, voici quelques chiffres ayant trait à l'assurance contre l'incendie:

A S S U R A N C E S

Montant des sinistres en 1957	\$ 130 millions ¹
“ “ de 1869 à 1957	\$1,688 millions ²

128

En procédant ainsi, l'assurance contribue à affermir les fortunes et le crédit. Tant qu'elle n'existe pas, l'individu est extrêmement exposé à la destruction partielle ou complète de ses biens, soit au cours d'un incendie isolé, soit pendant une conflagration qui dévaste un quartier entier d'une ville. A Québec, par exemple, le 28 juin 1845, seize cent cinquante maisons sont détruites en peu de temps dans les quartiers de St-Roch et de St-Sauveur. A Montréal, le 8 juillet 1852, pendant qu'on nettoie le réservoir de la ville, onze cents maisons brûlent avec la cathédrale et l'évêché. Si tout cela est bien peu assuré à l'époque, on possède le moyen de se mettre à l'abri du sinistre. Et à cause de cela, on parvient à donner aux grandes comme aux moyennes et aux petites entreprises une indispensable sécurité, en pourvoyant à la reconstitution des capitaux menacés. C'est sûrement une des causes qui ont facilité l'essor de l'entreprise privée depuis la fin du dix-neuvième siècle. Ainsi garanti, le crédit a pu fournir les moyens financiers indispensables. L'assurance contre l'incendie a également apporté à l'individu la tranquillité d'esprit et la sécurité qui lui étaient nécessaires dans un milieu où l'incendie est un véritable fléau. C'est, semble-t-il, l'explication principale de l'importance prise par l'assurance contre le feu dans notre pays depuis un demi-siècle. D'un milliard en 1901, les capitaux assurés sont passés à onze milliards en 1941 et à quarante-neuf milliards en 1954. Même si l'on tient compte de l'inflation pendant la dernière partie de cette période, on constate un énorme essor qui s'explique d'abord par les services rendus.

L'assurance contribue aussi à assurer la paix sociale. C'est le rôle, par exemple, des assurances contre les accidents du

¹ Tous les assureurs faisant affaires au Canada, y compris ceux qui relèvent des contrôles provinciaux, P. 166. Rapport du Surintendant des Assurances.

² Pour les assureurs assujettis au contrôle fédéral seulement, P. 171. Idem.

travail, des rentes viagères, de l'assurance chômage et des assurances groupe vie, maladie et accidents. On reproche parfois à notre société d'enlever beaucoup d'initiative à l'individu en le protégeant contre les conséquences de la plupart des malheurs auxquels l'expose la vie en commun. Mais il ne faut pas oublier, en particulier, la situation de l'ouvrier qui, avant la constitution des assurances sociales, était constamment exposé aux conséquences pénibles d'événements qu'il ne pouvait éviter et qui le laissait brisé, fourbu et souvent incapable de reprendre son travail. Même si l'on croit qu'il est mauvais d'être soutenu de tous côtés par des mesures individuelles ou collectives qui empêchent ou gênent l'initiative, il faut admettre que l'entreprise privée, aussi bien que l'État, ont fortement contribué à mettre l'ouvrier à l'abri de la misère.

L'assurance protège aussi la famille, avec les assurances vie et accidents individuelles, familiales ou collectives. L'assurance rend des services aux entreprises commerciales, industrielles ou financières par ses contrats spéciaux qui leur permettent de toucher des sommes importantes après la mort d'un associé, d'un chef de service ou d'un employé supérieur. L'assurance ne remplit pas le vide créé par la mort d'un pilier de l'entreprise, mais elle empêche la vente ou la liquidation forcée des affaires et elle fournit à l'entreprise les moyens financiers pour traverser un moment difficile ou périlleux.

On rejoint ainsi la définition donnée par le vicomte d'Avenel: « l'assurance, vaccin contre le hasard ». Même si l'assurance n'empêche pas les méfaits du hasard, elle en atténue les effets et c'est la fonction la plus importante qu'on puisse lui reconnaître.



Si l'assurance remplit une fonction très importante au point de vue social, elle exerce également un rôle croissant dans le domaine financier. D'abord, à cause de l'importance des sommes accumulées, puis, par suite de l'emploi que les

A S S U R A N C E S

sociétés font de leurs capitaux. Jugeons-en par les statistiques suivantes qui ont trait au revenu-primés et à l'actif des sociétés d'assurances au Canada en 1932, 1946 et 1957:

	1932	1946	1957
a) Actif total au Canada — vie (en milliards de dollars)	2.2	4.5	8.5
Revenue-primés annuel — vie (en millions de dollars)	345	440	738
b) Actif des sociétés d'assurances autres que vie (en millions)	170	284	1,000
Revenu-primés des sociétés d'assurances contre l'incendie (en millions)	47	70	152

130

Ces chiffres indiquent assez bien l'énorme augmentation des capitaux dont l'assurance dispose au Canada. Ils soulignent également l'importance que les sociétés d'assurances ont pu prendre dans le marché des valeurs mobilières. Elles sont actuellement une des grandes sources où puisent l'État pour ses emprunts, en temps de guerre, aussi bien qu'en temps de paix, et l'initiative privée pour ses investissements ou pour la construction de maisons d'habitation. Des quartiers entiers de certaines villes ont été bâtis grâce aux prêts hypothécaires consentis par les sociétés d'assurances, soit directement, soit par l'entremise d'organismes d'état comme la Société Centrale d'Hypothèques.

Il est assez curieux de suivre l'évolution du portefeuille des sociétés d'assurance-vie au Canada suivant les époques. Voici, par exemple, quelques chiffres qui la soulignent assez bien:

	1932	1946	1957
	<i>(En % de l'actif total)</i>		
Immeubles	3.52	0.91	3.2
Créances hypothécaires	20.26	8.26	34.2
Prêts sur polices	17.82	4.69	4.9
Obligations	30.46	76.33	49.6
Actions	21.14	5.69	4.9

ASSURANCES

Comme on le voit, l'influence de la crise économique (1932), de la guerre (1946) et de la situation monétaire (1957) sont alternativement très nettes. Chose curieuse, la participation directe aux entreprises privées est devenu bien faible. Elle reste très inférieure au pourcentage de l'actif que permet la loi fédérale des assurances.

Les sociétés d'assurances autres que vie ne jouissent pas des mêmes ressources financières que les assureurs-vie. Leurs affaires ne portant pas sur une période aussi étendue, leurs réserves n'ont l'importance ni relative, ni absolue de celles de l'assurance sur la vie. Il est curieux de voir, cependant, comment leurs fonds se répartissent et quels changements ont apportés trois exercices éloignés de vingt-cinq ans et trois périodes aussi différentes que 1932 (année de crise), 1947 (à la sortie de la guerre) et 1957 (année de prospérité) :

	1932	1947	1957
Immeubles	4.	1.4	2.2
Hypothèques	2.6	1.8	1.4
Obligations	57.4	61.9	62.2
Actions	16.2	12.1	12.8
Espèces	7.2	11.1	6.3
Compte des agents	5.5	7.3	7.9

En somme, la politique financière des compagnies d'assurances autres que vie ne subit pas de changement radical au cours de ces trois périodes. On sent que celles-ci ne cherchent pas dans le placement hypothécaire l'occasion de relever le rendement du portefeuille à une époque où les obligations rapportent bien peu, comme le font les sociétés d'assurances sur la vie pressées par la nécessité. Chose curieuse, cependant, elles maintiennent un fort pourcentage de leur actif en actions ordinaires, ce qui leur permet de réaliser des bénéfices de capital non taxables et de tirer de l'essor des affaires de 1932 à 1957 un avantage immédiat. Là encore, cependant, on n'atteint pas le maximum de 15 pour cent prévu par la loi, si on s'en rapproche davantage.

Si l'assurance exerce une influence sur le marché monétaire par l'importance des capitaux accumulés, inversement la situation économique et financière générale a une portée non moins directe sur celle des sociétés d'assurances. En voici quelques indications:

132 1° Les assureurs ayant un portefeuille important, les fluctuations de rendement des obligations et des titres en Bourse influent immédiatement sur la valeur nette de leurs placements. La baisse des cours attribuable à une hausse du taux de rendement n'a pas pour elles la même répercussion immédiate que pour une société financière d'une autre nature, puisque la valeur de remboursement reste intacte si le titre garde sa valeur intrinsèque. Toutefois une crise boursière ou une simple hausse soudaine du taux de rendement des obligations, comme celle qui se produisit il y a quelques années après que l'État eût relâché, puis supprimé le contrôle de ses titres, a une répercussion très grave sur une entreprise qui doit établir sa situation véritable au 31 décembre de chaque année.¹ C'est la crainte d'une crise comme celle de 1929 qui, semble-t-il, empêche que les sociétés canadiennes n'aient recours davantage aux actions ordinaires, qui leur donnerait un rôle beaucoup plus grand sur le marché des valeurs mobilières et sur la direction des entreprises privées. Qu'on songe à la puissance financière que pourrait représenter une participation directe, même limitée à trente pour cent, de la capitalisation d'une entreprise. L'État a voulu limiter les souscriptions globales de cet ordre à quinze pour cent de l'actif d'une société d'assurances, mais il semble, nous l'avons noté déjà, qu'effrayés par l'échéance du 31 décembre, les assureurs ont reculé jusqu'ici devant une participation trop lourde, même si elle est autorisée par la loi.

2° Si la valeur du portefeuille fluctue suivant le marché,

¹ Même si le Contrôle des Assurances a des accommodements qui tiennent compte de la valeur réelle des titres.

ASSURANCES

ves et exerce une influence directe sur les revenus d'appoint, qui jouent un rôle d'autant plus important que les résultats industriels sont bons ou mauvais.

134

3° La situation économique exerce aussi une influence importante sur les opérations des sociétés d'assurance. À une économie ralentie correspond une production-vie réduite, des annulations massives, des emprunts accrus et qui exposent l'assureur à des résiliations nouvelles quand l'assuré renonce à garder en vigueur un contrat qui lui coûte trop cher par suite de l'intérêt sur le prêt et du remboursement à effectuer. L'effet est immédiat comme on peut le constater par ces chiffres qui portent sur trois périodes: 1933, année de crise, 1944, année de guerre et de grande activité et 1957, année de transition.

	Pour cent de la production
1933	120.04
1944	24.24
1957	30.19

À des périodes de difficultés économiques correspond un fléchissement graduel qui fait place à une reprise immédiate, dès que la vente recommence à donner des résultats quand les moyens financiers du client lui permettent de reprendre le dessus.

En assurance contre l'incendie, la crise économique se manifeste par un plafonnement ou une diminution des capitaux assurés et des primes et, quand la crise est grave, par une hausse du rapport des sinistres aux primes: indice que le risque moral intervient à ce point précis où le risque physique n'augmente guère. En temps de guerre ou d'activité économique intense, l'ordre est renversé, l'usure du matériel et l'usage des locaux à plein rendement entraîne une augmentation du risque physique et une diminution du risque moral. De son côté, l'inflation présente des problèmes très graves pour l'assurance contre l'incendie. L'assurance en vigueur

suit d'assez loin la valeur accrue, parce que, dans notre pays, la règle proportionnelle ne joue guère que pour les risques en béton ou protégés par des extincteurs automatiques où elle est obligatoire. L'assurance contre l'incendie devant indemniser pour des sinistres accrus du fait de la dépréciation de la monnaie, tout en touchant des primes qui suivent la hausse des prix d'assez loin, les tarifs deviennent rapidement insuffisants. Cela entraîne une hausse du rapport sinistres-primes et, quand le jeu de la concurrence le permet, des rajustements de tarif d'autant plus violents que les résultats ont été mauvais. On a ainsi une recherche d'équilibre qui se réalise bien rarement et pendant bien peu de temps, tant la concurrence a d'influence dans une économie où la liberté permet aux forces contraires de s'affronter et de jouer un bien curieux et efficace rôle de balancier.